

COMITÉ RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE DE TIR À L'ARC

Association sportive – loi 1901

Siège social : 02, avenue de l'université 33400 TALENCE

Siret : 397 579 855 00040

APE (NAF) : 9312Z – RNA : W471003163

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 FEVRIER 2017

PROCES VERBAL

Le 12 février 2017, à 9h30, les Présidents des clubs du Comité Régional Nouvelle-Aquitaine de Tir à l'Arc se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire et en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par les anciens Co-Présidents.

La convocation a été faite le 12 décembre 2016 par mail et le 20 décembre 2016 sur le site internet du Comité Régional Nouvelle-Aquitaine Tir à l'Arc.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque Président de Club ou leur représentant de l'assemblée sur présentation d'un pouvoir en entrant en séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les Présidents présents ou représentés permettent d'attendre le quorum. La représentativité des clubs lors des Assemblées est démontrée par l'Annexe 1 en fin du procès-verbal.

Ont été régulièrement convoqué, absent et excusé :

- Région : Monsieur Alain ROUSSET
- DRDJSCS NA¹ : Monsieur Patrick BAHEGNE
- CROS : Monsieur Jean-Claude LABADIE

L'assemblée est présidée par Madame Nadine SECHET, Monsieur Eric DELANNOY et Monsieur Jean-Marie TOVO, en leur qualité de Président.

Il est précisé que le rapport moral, le rapport de gestion des Co-Présidents, les textes des projets de résolutions AGE-AG, le rapport du commissaire aux comptes, le budget prévisionnel ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège de gestion et transmis par mail à l'ensemble des Présidents de club, le vendredi 10 février 2016.

Il est rappelé que l'Assemblée Générale doit délibérer sur l'ordre du jour, mis à jour et diffusé lors du déroulement des Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire Annuelle (Élective).

¹ Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Nouvelle Aquitaine

DEROULEMENT DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE ANNUELLE (ÉLECTIVE)

✚ Assemblée Générale Extraordinaire

- Présentation des modifications des statuts
- Vote des nouveaux statuts

✚ Assemblée Générale Ordinaire Annuelle (Élective)

- Proposition des scrutateurs
- Présentation des délégués à l'AG FFTA
- Présentation des candidats Comité Directeur
- Vote pour les délégués + Comité directeur
- Présentation et approbation du :
 - ✓ Rapport moral,
 - ✓ Rapport de gestion,
 - ✓ Rapport du commissaire aux comptes,
 - ✓ Budget prévisionnel.
- Présentation du plan d'actions et vote
- Proposition d'uniformisation licences et vote
- Règlement intérieur et vote

✚ Faits marquants (fin 2016) :

- Salon « Vivons »
- Forum d'entraînement
- Les clubs citoyens
- Nos partenaires
- Les champions

Les Co-Présidents président les Assemblées, présentent les divers rapports et propositions. Ils ouvrent la discussion sur chaque sujet, défendent les projets et remanient suite aux échanges avec les représentants des clubs. Ils en retirent des résolutions identiques ou remaniées qui seront successivement mises aux voix.

RESOLUTION PRISE ET VOTEE

➤ ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance des modifications apportées aux statuts approuve les nouveaux statuts à la majorité.

- Pour : 340 voix
- Abstention : 2 voix
- Contre : 0 voix

➤ ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion des Présidents et du rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils ont été présentés, lesquels font apparaître un résultat déficitaire de **9 102,07 euros**.

L'Assemblée Générale approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumé dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux membres des Présidents, quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

- Pour : 340 voix
- Abstention : 2 voix
- Contre : 0 voix

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat **déficitaire** s'élevant à **-9 102,07 euros** de la manière suivante :

ORIGINE

Résultat de l'exercice **-9 102,07 euros**

Approuvé à l'unanimité.

AFFECTATION

À Fond associatif et Autres réserves

Fond associatif et Autres réserves, soit **-9 102,07 euros**

Total **-9 102,07 euros** **-9 102,07 euros**

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre que ce sont des fonds associatifs.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale accepte la nomination des scrutateurs suivant :

- DAHAIS Tony
- MASSIN Guillaume
- ROUDIER Jean-Luc
- DURANTEAU Jacques
- COATLEVEN Jean-Pierre
- RODRIGUEZ Fernando

Approuvé à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, comme prévu dans les statuts, a élu les délégués qui représenteront le Comité Régional aux élections de la Fédération Française de tir à l'arc (FFTA), le **25 mars 2017 à Paris**.

Le nombre de délégués à élire de 3001 à 5000 licenciés, 12 représentants (statuts FFTA).

Conformément à l'article 8.4 des statuts de la FFTA, un appel à candidatures a été fait. Se sont portés candidats avant la date limite fixée au 12 janvier 2017, 7 candidats :

- BOUTON Patrick
- GIRODON BOULANDET Alain
- HILLAIRET Anthony
- LECEA Jean-Pierre
- NOURISSON Patrick
- SECHET Nadine
- TOVO Jean-Marie

Le vote a eu lieu à bulletin secret.

Nombre total de voix inscrites pour le Comité Régional : 524, cinq cent vingt- quatre voix

Suffrages exprimés : 337, trois cent trente- sept voix

Bulletin nul : 1, un

Les candidats ont obtenu :

- BOUTON Patrick, 261, deux cent soixante et une voix
- GIRODON BOULANDET Alain, 273, deux cent soixante-treize voix
- HILLAIRET Anthony, 280, deux cent quatre- vingt voix
- LECEA Jean-Pierre, 295, deux cent quatre- vingt quinze voix
- NOURISSON Patrick, 279, deux cent soixante- dix- neuf voix
- SECHET Nadine, 314, trois cent quatorze voix

- TOVO Jean-Marie, 335, trois cent trente -cinq voix

Les 7 candidats sont élus.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, comme prévu dans les statuts, a élu les nouveaux membres du conseil administration, appelé « Comité Directeur » pour une durée de 4 années.

Le nombre de représentants à élire est de 24 membres.

Conformément à l'article 8.4 des statuts de la FFTA, un appel à candidatures a été fait. Se sont portés candidats avant la date limite fixée au 12 janvier 2017, 27 candidats.

- BEAUVAIS Jean-Denis
- BOUTON Patrick
- CHANCY Jean-Henri
- CUVELIER Michel
- DELANNOY Eric
- FRASSON Milady
- FREUND Geneviève
- GIRODON BOULANDET Alain
- GOULETTE Lionel
- HILLAIRET Anthony
- LAFITTE Bernard
- LECEA Jean-Pierre
- MARTINEAU Donatien
- MONIN Nathalie
- MORON Yann
- NOURISSON Patrick
- PELLEGRINI Jean-Luc
- PIMPAUD Pierre
- RIBIERE Pierre
- ROUX Vivian
- ROYER Thierry
- SCHREIBER François
- SECHET Nadine
- TERRIEN Jean-Loup
- TIRATEAU Yannick
- TOVO Jean-Marie
- ZIEGLER Gérard

Le vote a eu lieu à bulletin secret

Nombre total de voix inscrites pour le Comité Régional : 524, cinq cent vingt- quatre voix

Suffrages exprimés : 342, trois cent quarante- deux voix

Bulletins nuls : 2, deux

Sont élus au scrutin majoritaire :

- DELANNOY Eric, 339, trois cent trente- neuf voix
- NOURISSON Patrick, 339, trois cent trente- neuf voix
- SECHET Nadine, 337, trois cent trente- sept voix
- FRASSON Milady, 333, trois cent trente- trois voix
- FREUND Geneviève, 331, trois cent trente et un voix
- MONIN Nathalie, 331, trois cent trente et une voix
- BEAUVAIS Jean-Denis, 329, trois cent vingt- neuf voix
- GOULETTE Lionel, 329, trois cent vingt- neuf voix
- ROYER Thierry, 329, trois cent vingt- neuf voix
- TERRIEN Jean-Loup, 326, trois cent vingt -six voix
- MARTINEAU Donatien, 324, trois cent vingt- quatre voix
- ROUX Vivian, 321, trois cent vingt et une voix
- TOVO Jean-Marie, 316, trois cent seize voix
- TIRATEAU Yannick, 312, trois cent douze voix
- LAFITTE Bernard, 311, trois cent onze voix
- PELLEGRINI Jean-Luc, 306, trois cent six voix
- HILLAIRET Anthony, 303, trois cent trois voix
- PIMPAUD Pierre, 303, trois cent trois voix
- BOUTON Patrick, 300, trois cent voix
- CHANCY Jean-Henri, 292, deux cent quatre-vingt- douze voix
- MORON Yann, 283, deux cent quatre- vingt- trois voix
- RIBIERE Pierre, 277, deux cent soixante- dix -sept voix
- LECEA Jean-Pierre, 260, deux cent soixante voix
- ZIEGLER Gérard, 247, deux cent quarante- sept voix

Ne sont pas élus au scrutin majoritaire :

- GIRONDON-BOULANDET Alain, 229, deux cent vingt-neuf voix
- SCHREIBER Francois, 217, deux cent dix-sept voix
- CUVELIER Michel, 173, cent soixante-treize voix

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, approuve des conclusions dudit rapport.

Approuvé à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du budget prévisionnel, valide la proposition.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du plan d'actions proposées à la région et au CNDS, valide les demandes.

Approuvé à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir argumenté concernant la réévaluation de la part Ligue sur les licences, approuve pour l'ensemble du nouveau Comité Régional, l'harmonisation suivante :

CATEGORIES	Nouveaux Tarifs
ADULTE Pratique en compétition	21.00 €
ADULTE Pratique en club	21.00 €
ADULTE Pas de pratique	16.00 €
Jeune	15.00 €
Poussin	8.00 €
Découverte	4.00 €
Convention Handi FFH	2.00 €
Convention Handi FFSA	2.00 €

Approuvé à la majorité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, suite à la présentation du projet réalisé par les élus du comité directeur et plus particulièrement la commission statuts, valide le règlement intérieur présenté.

- Pour : 333 voix
- Abstention : 0 voix
- Contre : 9 voix

Approuvé à la majorité.

ONXIEME RESOLUTION

Suite au dépouillement des bulletins de vote par les scrutateurs, le nouveau comité directeur s'est réuni pour élire le nouveau Président du Comité Régional. Élu à ce poste de Président et à l'unanimité :

- Monsieur Jean-Marie TOVO
- Pour : 24 voix
- Abstention : 1 voix
- Contre : 0 voix

L'Assemblée Générale a pris connaissance de cette nomination immédiatement après que le bureau se soit réuni.

- Pour : 340 voix
- Abstention : 2 voix
- Contre : 0 voix

FAITS MARQUANTS

Les Co-Présidents ont notifié à l'Assemblée Générale les derniers faits marquants 2016, avec :

- Le salon « Vivons » 2016
- Le forum d'entraînement 2016
- Les clubs citoyens 2017
- Les clubs citoyens 2017
- Les clubs citoyens 2017

L'ensemble de l'équipe du Comité Régional tenait à remercier et féliciter les champions pour leurs performances, les bénévoles qui ont permis toutes ces activités (salon, forum, ...) et les clubs pour le travail accompli chaque jour dans leur structure.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé.

Le Président,



Jean-Marie TOVO

COMITÉ RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE DE TIR À L'ARC

Association sportive – loi 1901

Siège social : 02, avenue de l'université 33400 TALENCE

Siret : 397 579 855 00040

APE (NAF) : 9312Z – RNA : W471003163

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 12 FEVRIER 2016****ANNEXE AU PROCES VERBAL****Annexe 1 : Représentativité des clubs**

N° FFTA	NOM CLUB	NOM ABRÈGE	Voix	Présents Représenté	Absents
1247121	L'ARC D AGNAC	AGNAC	1		X
1247075	CLUB ARCHERS AIGUILLONNAIS	AIGUILLON	2	X	
1233107	ASSOCIATION SPORTIVE AMBARESIENNE	AMBARES	6	X	
1233092	A C S L ARCHERS D'ANDERNOS	ANDERNOS	5	X	
1233126	LES ARCHERS D'ARSAC	ARSAC	5		X
1233148	LES ARCHERS D'AUROS	AUROS	3		X
1240041	ARCHERS D'AZUR	AZUR	3		X
1233002	ARCHERS DU BASSIN D'ARCACHON	BASSIN D'ARCACHON	9	X	
1233099	AMICALE ET PATRONAGE DE BEGLES	BEGLES	1		X
1224112	CIE ARCHERS DE CYRANO BERGERAC	BERGERAC	2		X
1264030	LES ARCHERS DE LA HUMADE	BIARRITZ	7		X
1240036	BISCARROSSE OLYMPIQUE	BISCARROSSE	3	X	
1233108	INDIAN'S ARC	BLANQUEFORT	10	X	
1247056	ARCHERS DE BOE	BOE	9	X	
1233001	LES ARCHERS DE GUYENNE	BORDEAUX	4		X
1264123	ASS SPORT ET CULT TURBOMECA	BORDES ASCT	1		X
1264034	S.I.C.S.- B.T TIR À L'ARC	BOUCAU TARNOS	5		X
1247159	ARC COPAINS 47	BOUGLON A.C. 47	2		X
1233074	ARCHERS DES DUCS D'EPERNON	CADILLAC	7	X	
1233052	LE BLASON CAMBLANAIS	CAMBLANES ET MEYNAC	6	X	
1247063	LES ARCHERS DU CASTEL	CASTELMORON SUR LOT	1		X
1233136	LES ARCHERS DE LA LANDE CASTELNAUDAISE	CASTELNAU DE MEDOC	5	X	
1233071	S.A.G.C. SECTION TIR À L'ARC	CESTAS	8	X	
1224143	FLECHE ASSOCIATION CHAMPCEVINEL	CHAMPCEVINEL	3		X
1233154	COMPAGNIE DES ARCHERS DE BACCHUS	CISSAC MEDOC	2		X
1247088	LES ARCHERS DES CENTS TOURS	DAMAZAN	1		X
1240110	LA JEANNE D'ARC DE DAX	DAX	7	X	
1224147	LES ARCHERS D'EYMET	EYMET	1		X

1233022	ARC AVIA CLUB DE BORDEAUX	FLOIRAC	1		X
1233158	LES ARCHERS DE GAURIAC	GAURIAC	2		X
1240111	LES ARCHERS DE L'ADOUR	GRENADE-SUR-L'ADOUR	1		X
1240114	ARC GETMAU	HAGETMAU	5	X	
1224006	1ERE CIE D'ARC DU PERIGORD	LA FORCE	3	X	
1233067	ARCHERS DE LA LANDE DE FRONSAC	LA LANDE DE FRONSAC	7	X	
1224142	LES ARCHERS DE LA DOUBLE	LA ROCHE CHALAIS	3	X	
1240152	ARCHERS DU PAYS D'ORTHE	LABATUT	1		X
1264149	LES ROBINS BEARNAIS	LANNEPLAA	4		X
1233137	CIE D'ARC DE BLAGON LANTON	LANTON	2	Pouvoir	
1233039	LES ARCHERS DU BOSQUET	LE BOUSCAT	8		X
1233040	ASSOCIATION SPORTIVE SNECMA BORDEAUX	LE HAILLAN	0		X
1233097	LES ARCHERS DU TEICH	LE TEICH	1		X
1233089	LES ARCHERS DE LEOGNAN	LEOGNAN	7		X
1264012	COMPAGNONS DE L'ARC	LESCAR	9	X	
1233029	ASL TIR À L'ARC	LIBOURNE	7		X
1247028	ARCHERS CLUB MARMANDAIS	MARMANDE	6	X	
1233101	LES ARCHERS DU SAM	MERIGNAC	7	X	
1240118	CIE DES ARCHERS DE MESSANGES	MESSANGES	3		X
1240119	LES ARCHERS DU DONJON	MONT DE MARSAN	5	X	
1247020	CIE DES ARCHERS DU ROY DE NERAC EN VAL D'ALBRET	NERAC	2	X	
1264156	ARCHER OLORON CLUB (A.O.C.)	OLORON SRE MARIE	5		X
1264131	LA FLECHE ORTHEZIENNE	ORTHEZ	3		Excusé
1264004	ARCHERS DU VERT GALANT	PAU VERT GALANT	9		X
1233140	LES ARCHERS DE LA GAROSSE	PAUILLAC	1		X
1247129	LES ARCHERS DES BASTIDES	PENNE-STSYLVESTRE	3		x
1224009	CIE D'ARC DE PERIGUEUX	PERIGUEUX	3		X
1233155	ARCHERS DE PESSAC	PESSAC	5	X	
1240130	CIE D'ARCHERS PONTENX LES FORGES	PONTENX LES FORGES	5		X
1233046	1RE CIE D'ARC DE ST EMILION	PUISSEGUIN	1		X
1224094	LES ARCHERS DE L'ETOILE	RIBERAC	3	X	
1233054	ST MEDARD ARCHERS DES JALLES	SAINT MEDARD EN JALLES	9	X	
1240095	ARCHERS DE SAINT PIERRE DU MONT	SAINT PIERRE DU MONT	5	X	
1247085	LES ARCHERS DE L'OUSTAU	SAINTE BAZEILLE	1	X	
1264027	LOS ARQUES DE L'OUSSE	SOUMOULOU	5		X
1233132	LES ARCHERS DE ST CIERS/GIRONDE	ST CIERS/GIRONDE	2		X
1233124	LES ARCHERS DE ST SULPICE ET CAMEYRAC	ST SULPICE ET CAMEYRAC	5	X	
1233045	LES ARCHERS DU MEDOC	ST VIVIEN DE MEDOC	4		X
1247077	ARCHERS DE LA TENAREZE	STE MAURE DE PEYRIAC	4	X	
1247044	LES ARCHERS DE TOMBEBOEUF	TOMBEBOEUF	2		X
1247050	ARCHER CLUB TONNEINQUAIS	TONNEINS	1		X
1264141	ARCHERS DE LARRUN	URRUGNE	4		X
1224138	LES FLECHES POURPRES	VILLEFRANCHE DE LONCHAT	4	X	
1247096	LES ARCHERS DES DEUX RIVES	VILLENEUVE SUR LOT	6		X

2717065	LES ARCHERS AIGREFEUILLAIS	AIGREFEUILLE	1	X	
2716013	ARC CLUB ANGOUMOISIN	ANGOULEME	6	X	
2779032	LES ARCHERS DE L'AUTIZE	ARDIN	7	X	
2779052	CGNIE DES ARCHERS D HAUTIBUS	ARGENTON LES VALLEES	2	X	
2717062	FOYER RURAL D'AULNAY	AULNAY DE SAINTONGE	2	X	
2717063	LES ARCHERS DE RHO	AYTRE	4		X
2716026	M.J.C. SECTION TIR À L'ARC	BARBEZIEUX	1		X
2786009	C.S.A.D.- C TIR À L'ARC	CHATELLERAULT	7	X	
2786037	LES ARCHERS D'HARCOURT - CHAUVIGNY	CHAUVIGNY	5	X	
2716006	IERE CIE D'ARCHERS DE COGNAC	COGNAC	5	X	
2779020	ARCHERS DU PIED DU ROY	COURLAY	5	X	
2786039	LES ARCHERS LA VALLEE DU CLAIN	JAUNAY CLAN	8	X	
2717077	LES ARCHERS D'HEURTEBISE	JONZAC	1		X
2779057	CIE LA FLECHE CRECHOISE	LA CRECHE	3	X	
2717034	LES ARCHERS DE LA MALLOLIERE	LA JARRIE	2	X	
2717002	IERE CIE D'ARC D'AUNIS	LA ROCHELLE	4		X
2717055	STE TREMBLADAISE DE TIR	LA TREMBLADE	2		X
2786056	CPA MJC TIR À L'ARC	LATHUS	1		X
2786047	CIE DES ARCHERS DE L'ENVIGNE	LENCLOITRE	6	X	
2786021	ARCHERS DU LOUDUNAIS	LOUDUN	4	X	
2786066	CIE DES ARCHERS DES SIX VALLEES	LUSIGNAN	4		X
2716073	LES ARCHERS DU NORD CHARENTE	MANSLE	2		X
2717076	LES ARCHERS DU BOIS DINOT	MARANS	4	X	
2779049	LES ARCHERS DE GATINE - MAZIERES EN GATINE	MAZIERES EN GATINE	3	X	
2717023	ARCHERS DE LA TUBLERIE	NIEUL SUR MER	4		X
2779003	COMPAGNIE DES ARCHERS NIORTAIS	NIORT	7	X	
2717035	ARCHERS DE COUREILLES	PERIGNY	7	X	
2786001	POITIERS LA TOUR A L'OISEAU	POITIERS	5		X
2717042	ARCHERS SIRES DE PONS	PONS	3		X
2717007	S A R TIR À L'ARC	ROCHEFORT SUR MER	8	X	
2717024	ARCHERS DU ROYAN OCEAN CLUB	ROYAN	4	X	
2716017	LES ARCHERS DE LA TOUVRE	RUELLE	7	X	
2786050	CIE ARCHERS DU BOIS D'AMOUR	SAINT BENOIT	4	X	
2717004	ARCHERS OLERONAI	SAINT GEORGES D OLERON	2		Excusé
2717016	LES ARCHERS D'ANGELY	SAINT JEAN D'ANGELY	2		X
2717071	ARCHERS DE RE	SAINT MARTIN DE RE	3	X	
2717053	ARC NATURE DE ST SAUVANT	SAINT SAUVANT	3		X
2717014	ARCHERS SAINTAIS	SAINTE	8	X	
2786069	LA FLECHE PICTAVE	SMARVES	7	X	
2717074	LES FRANCS ARCHERS DE LA SEUDRE	ST SULPICE DE ROYAN	1		X
2717070	LES ARCHERS D'HELENE	SURGERES	6	X	
2779043	CIE ARC DE LA TOUR SAINT JACQUES	TALLUD	3		X
2779010	ARCHERS DE LA TREMOILLE	THOUARS	7	X	
2717030	COMPAGNIE ARCHERS VIRSON	VIRSON	2		X
2786048	CIE DES ARCHERS DU VAL DE VIENNE	VOUNEUIL SUR VIENNE	6	X	
1819016	ARCHER CLUB AIXOIS	AIX AC	1		X

1823007	LES ARCHERS DE LA DAME A LA LICORNE	AUBUSSON	1	X	
1819002	CIE DES ARCHERS DE BRIVE	BRIVE LA GAILLARDE	4	X	
1887013	CIE DES ARCHERS VALLEE TENEBREUSE	CAVT	2		X
1823008	CIE DES ARCHERS GUERETOIS, SECTION AEL-GUÉRET	GUERET	6	X	
1823022	COMPAGNIE DES ARCHERS DU PAYS SOSTRANIEN	LA SOUTERRAINE	4		X
1887001	LIMOGES-COUZEIX ARC CLUB	LIMOGES	6	X	
1887010	CIE D'ARC MAGNAC LAVAL	MAGNAC LAVAL	1		Excusé
1819009	CIE DES ARCHERS DE MALEMORT	MALEMORT SUR CORREZE	5	X	
1819020	MARCILLAC SPORT NATURE	MARCILLAC LA CROISILLE	1		X
1887019	LES ARCHERS DICELUY PAIS	PEYRILHAC	1		X
1887003	ASSOCIATION SPORTIVE	SAINT JUNIEN	5	X	
1819004	CLUB ARCHERS TULLISTES	TULLE	4		Excusé
1819021	COMPAGNIE DES ARCHERS DE VENTADOUR	USSEL	2		X